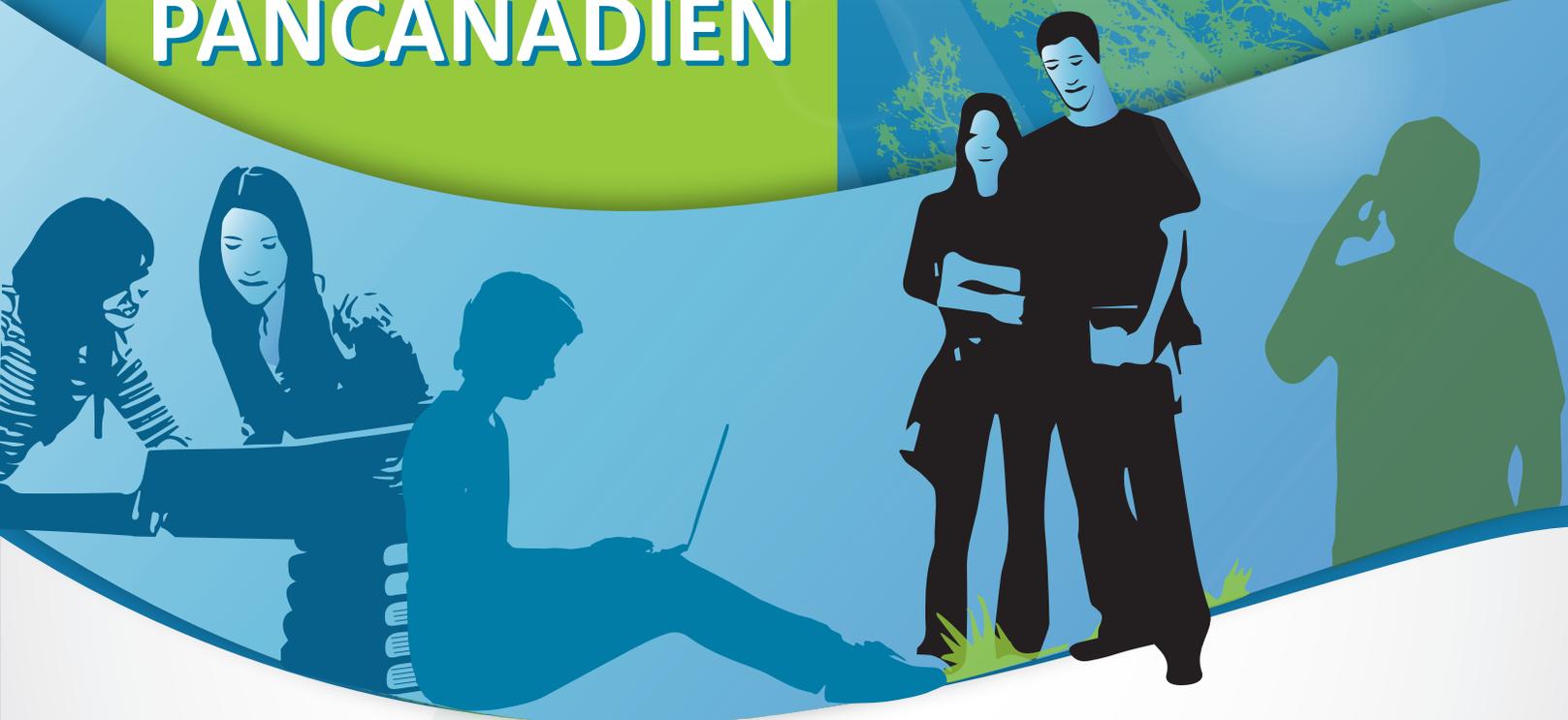


RAPPORT D'ÉTAPE PANCANADIEN



Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde



de 2009 – 2010 à 2010 – 2011



cmec

Council of
Ministers of Education,
Canada

Conseil des
ministres
de l'Éducation
(Canada)

Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] a été créé en 1967 par les ministres provinciaux et territoriaux responsables de l'éducation, désireux de se donner un forum où ils pourraient discuter d'enjeux communs, entreprendre des initiatives en matière d'éducation et promouvoir les intérêts des provinces et territoires auprès des organisations pancanadiennes du secteur de l'éducation, du gouvernement fédéral, des gouvernements étrangers et des organisations internationales. Le CMEC est le porte-parole pancanadien de l'éducation au Canada et, par son entremise, les provinces et territoires travaillent ensemble à l'atteinte d'objectifs couvrant un large éventail d'activités aux niveaux de l'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire.



cmec

Council of
Ministers
of Education,
Canada

Conseil des
ministres
de l'Éducation
(Canada)

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
95, ave St-Clair Ouest, bureau 1106
Toronto (Ontario) M4V 1N6
Téléphone : 416-962-8100
Télécopieur : 416-962-2800
Courriel : cmecc@cmecc.ca

© 2013 Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
ISBN 978-0889878-500-5

This report is also available in English.

Services créatifs : MacfarLingua Language Services linguistiques

Afin d'alléger le texte, dans ce document, le masculin est utilisé à titre épique.



RAPPORT D'ÉTAPE PANCANADIEN 2009 - 2010 à 2010 - 2011

Remerciements

Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) souhaite remercier les personnes qui, dans les provinces et les territoires, sont responsables des langues officielles, de leur contribution à ce rapport.

Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada par l'entremise du ministère du Patrimoine canadien.

Table des matières

INTRODUCTION	7
CHAPITRE 1	9
Objectif linguistique 1 – Enseignement dans la langue de la minorité	9
1.1 Participation des élèves	9
1.2 Offre de programmes	10
1.3 Rendement des élèves	11
1.4 Milieux scolaires enrichis	11
1.5 Accès à l’enseignement postsecondaire	12
1.6 Appui au personnel éducatif et recherche	13
CHAPITRE 2	15
Objectif linguistique 2 – Enseignement de la langue seconde	15
2.1 Participation des élèves	15
2.2 Offre de programmes	16
2.3 Rendement des élèves	17
2.4 Milieux scolaires enrichis	18
2.5 Accès à l’enseignement postsecondaire	18
2.6 Appui au personnel éducatif et recherche	19
CONCLUSION	21
PERSONNES RESSOURCES	23
ANNEXE A - Objectif linguistique 1	25
ANNEXE B - Objectif linguistique 2	33
ANNEXE C - Contributions totales	41



INTRODUCTION

Justification historique de l'enseignement des langues officielles

Depuis l'entrée en vigueur de la première Loi sur les langues officielles en 1969, les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que le gouvernement fédéral participent au financement de l'enseignement des langues officielles. Le gouvernement fédéral fournit des fonds pour couvrir une partie des dépenses engagées par les provinces et territoires en vue d'offrir des programmes d'enseignement dans la langue de la minorité⁽¹⁾ et d'enseignement de la langue seconde⁽²⁾. À l'origine, selon une formule établie par le gouvernement fédéral comme représentant les coûts supplémentaires en jeu, le financement était attribué et mis à la disposition des instances au titre de lettres d'entente entre le Secrétariat d'État (précurseur de l'actuel ministère du Patrimoine canadien, PCH) et les provinces et territoires. Par la suite, les parties se sont entendues sur la nécessité d'une cohérence et d'une continuité entre les accords de financement bilatéraux. En 1983, le Secrétariat d'État et les provinces et territoires ont donc signé, par l'entremise du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC], le premier *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde*.

Le *Protocole d'entente* signé en 1983 constituait une première dans l'histoire du Canada à deux titres : il s'agissait du premier accord multilatéral d'envergure signé avec le gouvernement fédéral par l'intermédiaire du CMEC et du premier document politique à tracer les lignes directrices d'une coopération fédérale-provinciale/territoriale dans un domaine de ressort provincial et territorial. Document énonçant les objectifs, les programmes, les dispositions relatives à l'affectation des fonds et les

engagements pris, ce Protocole est désormais un instrument multilatéral pluriannuel qui fixe les principaux paramètres entourant la collaboration entre le gouvernement du Canada et les ministres de l'Éducation des provinces et territoires dans le domaine des langues officielles, tant au niveau scolaire qu'au niveau postsecondaire. Dans le cadre de cette entente générale, chaque province et territoire négocie avec le gouvernement fédéral une entente bilatérale⁽³⁾ distincte devant répondre plus précisément à ses priorités propres.

À l'origine, le Protocole devait couvrir les années de 1983 à 1985, mais cette période a été prolongée de deux ans. Depuis, les protocoles ont été signés pour les périodes de 1988 – 1989 à 1992 – 1993, de 1993 – 1994 à 1997 – 1998, de 1998 – 1999 à 2002 – 2003, de 2005 – 2006 à 2008 – 2009 et de 2009 – 2010 à 2012 – 2013, avec, dans certains cas, l'adoption de mesures provisoires entre ces périodes. L'idée de base du protocole original n'a pas changé, mais chaque protocole a fait l'objet d'une nouvelle négociation pour tenir compte de l'évolution de la situation.

Raison d'être du rapport d'étape couvrant la période de 2009 – 2010 à 2010 – 2011

Le *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et de l'enseignement de la langue seconde, 2009 – 2010 à 2012 – 2013*, précise ce qui suit :

Chaque gouvernement provincial/territorial convient de produire un rapport biennal présentant les progrès réalisés pour chaque domaine de résultat financé [...] et le rapport] sera transmis au ministère du Patrimoine canadien et au CMEC... (Article 8.3)

⁽¹⁾ *Enseignement dans la langue de la minorité* : l'enseignement dans la langue des collectivités minoritaires de langue officielle (les anglophones au Québec et les francophones hors Québec), à tous les niveaux d'enseignement.

⁽²⁾ *Enseignement de la langue seconde* : Programmes ou activités offrant aux Canadiens la possibilité d'étudier le français ou l'anglais comme langue seconde, à tous les niveaux d'enseignement.

⁽³⁾ *Entente bilatérale* : Entente signée par le gouvernement du Canada et chaque gouvernement provincial ou territorial, déterminant les objectifs, la finalité et les priorités stratégiques dans le cadre du Protocole.

Il précise également que :

Les gouvernements provinciaux/territoriaux conviennent de compiler conjointement, par l'entremise du CMEC, deux rapports d'envergure pancanadienne destinés au public au cours de la période visée par le présent Protocole. (Article 8.5)

Le *Rapport d'étape pancanadien 2009 – 2010 à 2010 – 2011* constitue donc le premier des deux rapports à être déposés dans le cadre du protocole en vigueur. Un deuxième rapport, constituant le rapport final, sera déposé dans les six mois suivant la fin du protocole en vigueur.

Par le *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde* pour la période 2009 – 2010 à 2012 – 2013, et dans le respect du caractère exclusif de juridiction de l'éducation, les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral se sont engagés à poursuivre deux objectifs :

Objectif 1

Offrir aux membres de la collectivité minoritaire d'expression française ou d'expression anglaise la possibilité de se faire instruire dans leur langue maternelle et de participer à un enrichissement culturel en se familiarisant avec leur propre culture;

et

Objectif 2

Offrir aux résidents de chaque province/territoire la possibilité d'étudier le français ou l'anglais comme langue seconde de même que la possibilité d'un enrichissement culturel grâce à la connaissance des cultures de l'autre collectivité de langue officielle.

Pour favoriser l'atteinte de ces objectifs, il a été prévu, selon les termes du protocole, que le ministère du patrimoine canadien verse 1 034 388 000 \$ aux provinces et aux territoires afin de couvrir une

partie des dépenses engagées pour offrir des programmes d'enseignement dans la langue de la minorité et d'enseignement de la langue seconde pendant les quatre exercices financiers visés par le protocole (soit de 2009 – 2010 à 2012 – 2013). Ce financement serait réparti sous six différentes catégories, nommées domaines de résultats, pour chacun des objectifs linguistiques, soit :

- la participation des élèves;
- l'offre de programmes;
- le rendement des élèves;
- les milieux scolaires enrichis;
- l'accès à l'enseignement postsecondaire;
- l'appui au personnel éducatif et à la recherche.

Le gouvernement fédéral pourrait fournir à chaque gouvernement provincial et territorial des contributions financières pour la mise en œuvre des priorités stratégiques décrites dans les plans d'action⁽⁴⁾ provinciaux et territoriaux. Le gouvernement fédéral continuerait à verser des fonds au CMEC pour les programmes nationaux *Explore* et *Destination Clic*, de même que pour le programme des moniteurs de langues officielles, *Odyssée*.

Notons que, en 2009 – 2010, les écoles de langue minoritaire comptaient 233 111 élèves. Soulignons également que 2 624 679 élèves étaient inscrits aux programmes de français ou d'anglais langue seconde.

Le *Rapport d'étape pancanadien 2009 – 2010 à 2010 – 2011* comprend cinq sections, soit l'introduction, deux chapitres (un pour chacun des objectifs linguistiques susmentionnés), la conclusion et les annexes. Chaque chapitre est divisé en six sous-sections qui se rapportent chacune à l'un des six domaines de résultats précisés dans le protocole.

Les contributions financières du gouvernement fédéral et des provinces et territoires font l'objet des annexes.

⁽⁴⁾ Plan d'action : Description fournie par chaque province et chaque territoire, dans le cadre de son entente bilatérale avec le gouvernement fédéral, de ses priorités stratégiques, des résultats souhaités, des indicateurs de rendement et de l'investissement prévu.

CHAPITRE I

OBJECTIF LINGUISTIQUE 1

ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ

1.1 Participation des élèves

Les fonds affectés à ce domaine de résultats permettent aux instances d'appuyer les efforts déployés à encourager les enfants issus de familles dont la langue dominante est la langue minoritaire, ou des enfants d'ayants droit, à poursuivre leur scolarisation dans les écoles de langue minoritaire, dans le respect des encadrements législatifs propres aux gouvernements provinciaux et territoriaux.

Dans l'ensemble, entre 2009 et 2011, les instances ont réussi à maintenir le nombre d'élèves inscrits aux écoles de langue minoritaire et, dans la plupart des cas, à l'augmenter. Les initiatives mises en œuvre pour encourager les parents à inscrire leurs enfants à l'école de langue minoritaire remportent du succès, en particulier aux niveaux préscolaire et élémentaire. En général, les instances ont misé sur l'accès à l'éducation en langue minoritaire et sur la promotion tout en encourageant les conseils scolaires et les associations de francophones à y participer; au Québec, il s'agit des commissions scolaires anglophones. Des programmes de francisation au niveau de la maternelle et de la petite enfance ont été soit mis en œuvre, soit appuyés plus fortement, par exemple, à Terre-Neuve-et-Labrador, au Manitoba et en

Colombie-Britannique. Certaines instances, à l'instar de l'Île-du-Prince-Édouard et des Territoires du Nord-Ouest, consacrent des efforts à l'identification d'ayants droit.

C'est au niveau secondaire que le défi de recruter et de retenir des élèves demeure de taille, même si dans l'ensemble, l'effectif augmente. Les instances concentrent beaucoup d'efforts afin de maintenir le nombre d'élèves, mais plusieurs difficultés se présentent, notamment la difficulté d'offrir, dans les écoles secondaires de taille réduite, une gamme intéressante de cours en option qui susciteraient l'intérêt des élèves. Dans certaines régions éloignées, l'école secondaire de langue minoritaire peut se trouver à une grande distance du lieu de résidence des jeunes, qui doivent utiliser le transport scolaire. De ce fait, l'école secondaire ne peut pas offrir une gamme élargie d'activités parascolaires, ce qui réduit son attrait pour les jeunes.

L'urbanisation grandissante au Canada pose aussi un grand défi aux écoles de langue minoritaire situées en région rurale. La perte d'un seul élève à quelque niveau que ce soit touche le pourcentage de maintien du nombre d'élèves dans le système.

Dans l'ensemble, entre 2009 et 2011, les instances ont réussi à maintenir le nombre d'élèves inscrits aux écoles de langue minoritaire et, dans la plupart des cas, à l'augmenter.



Les fonds affectés à ce domaine de résultats de 2009 – 2010 à 2010 – 2011 étaient de 61 485 441 \$ de la part du gouvernement fédéral et de 76 330 895 \$ de la part des instances.

Le tableau 1 à l'annexe A fait état du nombre d'élèves inscrits aux écoles de langue française hors Québec pendant la période 2009 – 2010 à 2010 – 2011, ainsi que le nombre d'élèves inscrits aux écoles de langue anglaise au Québec. Le tableau 2 fait état des fonds affectés à ce domaine de résultats.

Malgré les défis, le nombre d'élèves inscrits aux écoles de langue minoritaire continue à croître dans les provinces et territoires

autres que le Québec et le Nouveau-Brunswick. À l'échelle nationale, cependant, le nombre d'inscriptions est passé de 233 111 en 2009 – 2010 à 232 405 en 2010 – 2011, une diminution de 706 élèves, soit 0,3 %.

Un nombre important d'instances s'attend à atteindre, voire à dépasser, les résultats escomptés d'ici 2012 – 2013, ou tout au moins maintenir le pourcentage d'élèves inscrits aux écoles de langue minoritaire.

1.2 Offre de programmes

Les fonds affectés à ce domaine de résultats permettent aux instances d'appuyer les efforts visant à répondre aux besoins en matière de scolarisation dans la langue de la minorité (infrastructures, programmes, etc.).

Sous cette rubrique, plusieurs instances ont augmenté le nombre de cours offerts en ligne, permettant ainsi aux écoles secondaires d'élargir la gamme de programmes offerts. Un appui a été apporté également aux conseils scolaires qui offrent des programmes de maternelle, surtout au Manitoba, en Alberta et en Colombie-Britannique, où toutes les écoles élémentaires de langue minoritaire offrent maintenant des programmes de maternelle (journée complète). Dans plusieurs provinces et territoires, dont le Manitoba et la Colombie-Britannique, le programme du Baccalauréat international a reçu de l'appui, permettant ainsi l'offre d'une nouvelle option au niveau secondaire. L'achat de ressources ainsi que la conception de nouveaux programmes d'études ont également fait l'objet d'un appui. Des efforts ont été consentis par plusieurs instances dans le domaine de l'éducation coopérative et, au niveau postsecondaire, pour appuyer l'offre de programmes. Certaines instances continuent d'augmenter le nombre d'écoles qui offrent des concentrations de haute spécialisation. Dans le cas d'autres instances, ce sont la conception et la mise en œuvre de cours en ligne, ainsi que la conception et mise en ligne de ressources médiatisées, qui ont été privilégiées.

Le nombre d'élèves inscrits aux écoles de langue minoritaire continue à croître dans toutes les provinces et territoires sauf au Québec et au Nouveau-Brunswick qui font face à une décroissance démographique.



Toutes les instances signalent que l'atteinte des objectifs liés à ce domaine de résultats est en bonne voie.

Les fonds affectés à ce domaine de résultats de 2009 – 2010 à 2010 – 2011 étaient de 105 593 258 \$ de la part du gouvernement fédéral et de 201 823 462 \$ de la part des instances.

Le tableau 3 à l'annexe A fait état des fonds affectés à ce domaine de résultats.

La qualité et la quantité des programmes offerts au Canada s'améliorent et offrent aux élèves en situation minoritaire la possibilité de poursuivre leurs études dans leur langue première, et ce, à tous les niveaux scolaires.

1.3 Rendement des élèves

Les fonds affectés à ce domaine de résultats permettent aux instances d'appuyer les efforts visant à suivre le rendement des élèves et à contrôler le niveau de réussite des programmes.

La majorité des instances se sont penchées sur des initiatives qui permettraient aux élèves d'améliorer leurs compétences en littératie et en mathématiques. Parmi ces initiatives, la conception et l'administration d'examens provinciaux/territoriaux aux niveaux élémentaire et secondaire a eu la place d'honneur. Plusieurs instances, dont l'Ontario, le Québec et le Yukon, ont porté attention aux services d'appui offerts aux élèves faisant face à des difficultés d'apprentissage, et certaines assurent l'accès à des services de moniteur de langue pour permettre aux élèves d'améliorer leurs habiletés et performances en français langue première et en English Language Arts.

Les fonds affectés à ce domaine de résultats de 2009 – 2010 à 2010 – 2011 étaient de 12 801 360 \$ de la part du gouvernement fédéral et de 29 283 384 \$ de la part des instances.

Le tableau 4 à l'annexe A fait état des fonds affectés à ce domaine de résultats.

Malgré les difficultés, la majorité des instances ont réussi à améliorer le rendement des élèves. Les données varient d'année en année, mais dans l'ensemble, une progression s'annonce.

1.4 Milieux scolaires enrichis

Les fonds affectés à ce domaine de résultats permettent aux instances d'appuyer les efforts visant, entre autres, à renforcer la construction identitaire des élèves en offrant des activités culturelles ou parascolaires qui enrichissent les programmes scolaires.

Toutes les instances encouragent les écoles à offrir des activités socioculturelles de diverses natures qui permettent aux élèves d'accroître leurs connaissances et leur familiarité avec les référents culturels propres à leur communauté linguistique minoritaire tout en augmentant la fierté à l'égard de leur identité et de leur sens d'appartenance communautaire. Dans ce cadre, *La Semaine de la Francophonie* reçoit beaucoup d'appui, et plusieurs activités ont été mises en œuvre à l'échelle provinciale ou territoriale et ont souvent impliqué une participation commune de plusieurs conseils scolaires.

La majorité des instances ont réussi à améliorer le rendement des élèves. Les données varient d'année en année, mais dans l'ensemble, une progression s'annonce.

De plus, les écoles de langue minoritaire, étant souvent des centres communautaires pour la population minoritaire, fournissent de grands efforts en ce qui a trait au renforcement de la construction identitaire des jeunes et de leurs parents, par exemple, la mise en œuvre de services de garde éducative (préscolaire), des programmes d'actualisation linguistique ainsi que des programmes d'appui aux nouveaux arrivants. Beaucoup d'instances appuient aussi les échanges intra-provinciaux et interprovinciaux entre élèves, que ce soit par voie de la technologie (courriels, rencontres par visioconférence) ou en personne, notamment entre la Colombie-Britannique et le Québec.

Des achats additionnels de postes de moniteurs de langues dans le cadre du programme *Odyssée* (programme pan-canadien des moniteurs de langues) ont

permis à certaines instances, dont le Québec et le Manitoba, d'ajouter au nombre de moniteurs qui œuvrent dans les écoles.

Plusieurs instances appuient l'offre de cours à distance à même ce do-

main, en particulier des cours enrichis.

Les fonds affectés à ce domaine de résultats de 2009 – 2010 à 2010 – 2011 étaient de 18 825 274 \$ de la part du gouvernement fédéral et de 70 875 770 \$ de la part des instances.

Le tableau 5 à l'annexe A fait état des fonds affectés à ce domaine de résultats.

En général, les instances cherchaient à augmenter le nombre d'élèves et le nombre d'écoles qui participaient aux activités d'enrichissement culturel. Toutes les instances signalent que les buts sont en voie d'être atteints.

1.5 Accès à l'enseignement postsecondaire

Les fonds affectés à ce domaine de résultats permettent aux instances d'appuyer l'amélioration de l'offre de programmes au niveau postsecondaire et d'encourager

les élèves francophones à poursuivre leurs études postsecondaires dans des établissements de langue française. Au Québec et au Nouveau-Brunswick, des efforts ont été consacrés afin d'augmenter le nombre d'étudiants de langue minoritaire inscrits en formation professionnelle ou collégiale.

Les initiatives entreprises par les instances au chapitre de ce domaine de résultats varient. Beaucoup offrent des bourses d'études, soit pour des études universitaires générales, soit pour des études techniques et professionnelles. Plusieurs instances, comme la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador, offrent des bourses à des étudiants inscrits aux programmes de formation d'enseignants. Un appui est également offert aux établissements postsecondaires, de langue française et de langue anglaise, pour la conception de nouveaux programmes à être offerts en français, soit en présentiel, soit en ligne. Des efforts ont été consentis afin d'augmenter le taux d'inscription et de maintien d'étudiants au sein des établissements postsecondaires de langue française, et ce, souvent, par la mise en œuvre de services d'appui aux études, de cours d'amélioration des compétences linguistiques et par l'offre d'activités socioculturelles visant à promouvoir la construction identitaire.

Les fonds affectés à ce domaine de résultats de 2009 – 2010 à 2010 – 2011 étaient de 46 326 744 \$ de la part du gouvernement fédéral et de 52 737 168 \$ de la part des instances.

Le tableau 6 à l'annexe A fait état des fonds affectés à ce domaine de résultats.

Toutes les instances, à l'exception des Territoires du Nord-Ouest, signalent qu'elles ont réussi à atteindre, voire à dépasser, les cibles pour ce domaine de résultats. Les Territoires du Nord-Ouest s'attendent à ce que la cible soit atteinte avant la fin de l'entente, soit en 2012 – 2013.

Beaucoup d'instances appuient aussi les échanges intra-provinciaux et interprovinciaux entre élèves, que ce soit par voie de la technologie (courriels, rencontres par visioconférence) ou en personne, notamment la Colombie-Britannique et le Québec.



1.6 Appui au personnel éducatif et recherche

Les fonds affectés à ce domaine de résultats permettent aux instances d'appuyer le perfectionnement du personnel enseignant à tous les niveaux, et d'encourager et d'appuyer la recherche dans le domaine de l'enseignement, soit du français, soit de l'anglais, en milieu minoritaire.

Toutes les instances appuient le perfectionnement pédagogique de leur personnel enseignant sur place et offrent aussi des bourses d'études aux membres du personnel enseignant qui veulent poursuivre leur parcours éducatif au niveau postsecondaire. La mise en œuvre de programmes de formation initiale et continue pour enseignants fait l'objet également d'investissements importants, et toutes les instances misent sur l'augmentation du pourcentage de participation d'enseignants à des formations de perfectionnement pédagogique. D'intérêt particulier, certaines instances, par exemple, le Nunavut, offrent des formations ciblées en ce qui a trait à l'enseignement en milieu minoritaire et aux défis auxquels le personnel doit faire face.

Certaines instances, dont l'Ontario et l'Alberta, mènent des projets de recherche dont les résultats permettront d'améliorer la prestation de programmes scolaires en milieu minoritaire. Ces projets de recherche sont souvent menés en collaboration avec des établissements postsecondaires.

Les fonds affectés à ce domaine de résultats de 2009 – 2010 à 2010 – 2011 étaient de 30 927 098 \$ de la part du gouvernement fédéral et de 36 305 940 \$ de la part des instances.

Le tableau 7 à l'annexe A fait état des fonds affectés à ce domaine de résultats.

La majorité des instances indique que le degré d'atteinte des cibles est satisfaisant, et certaines ont déjà dépassé en 2009 – 2011 les cibles prévues d'ici la fin du protocole.

Certaines instances, dont l'Ontario et l'Alberta, mènent des projets de recherche dont les résultats permettront d'améliorer la prestation de programmes scolaires en milieu minoritaire.



CHAPITRE II

OBJECTIF LINGUISTIQUE 2

ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE SECONDE

2.1 Participation des élèves

Les fonds affectés à ce domaine de résultats permettent aux instances d'appuyer les efforts déployés pour accroître le nombre d'élèves qui participent à un programme d'apprentissage du français ou de l'anglais comme langue seconde au niveau scolaire.

Au Québec et au Nouveau-Brunswick, les programmes d'apprentissage de langues secondes ciblent l'anglais pour les élèves dans les écoles de langue française et le français pour les élèves qui fréquentent les écoles de langue anglaise. Le français est enseigné en tant que langue seconde dans toutes les autres instances; il faut noter que d'autres langues sont également enseignées dans plusieurs instances.

En ce qui touche la participation des élèves à ces programmes d'apprentissage linguistique, les cibles des instances étaient de maintenir ou d'augmenter le nombre d'élèves inscrits aux programmes de langue seconde (français ou anglais) à tous les niveaux. Les programmes d'immersion française ont vu une augmentation du nombre d'élèves (ou du pourcentage d'élèves inscrits à ces programmes) dans plusieurs des provinces et territoires, mais dans certains cas, on note une diminution des inscriptions causée par le décroissement démographique,

surtout dans les provinces de l'Atlantique. Les inscriptions aux programmes de français de base demeurent assez stables dans tout le pays. Par ailleurs, dans certaines provinces et certains territoires, entre autres Terre-Neuve-et-Labrador, le Nunavut, et les Territoires du Nord-Ouest, on remarque une croissance dans l'intérêt et l'appui portés au programme de français intensif, offert dès la 5^e ou 6^e année.

Beaucoup d'efforts ont été déployés par les instances afin d'augmenter le taux de maintien du nombre d'élèves au niveau secondaire, tant dans les programmes d'immersion que dans les programmes de français de base. Le Manitoba a entrepris un projet de revitalisation du français de base. Une vidéo de promotion ainsi qu'un document visant à donner un nouvel élan à l'enseignement du français de base ont été publiés. Au Nouveau-Brunswick, le français intensif a remplacé le programme de français de base de la 4^e année à la 9^e année; la mise en œuvre du programme en 10^e année commencera en 2013 – 2014. Au Québec, des efforts de prévention du décrochage ont notamment été mis en œuvre.

Les inscriptions aux programmes de français de base demeurent assez stables dans tout le pays.



Le tableau 8 à l'annexe B fait état du nombre d'élèves inscrits aux divers programmes de langues secondes (le français ou l'anglais) à la fin de 2010 – 2011, par rapport aux inscriptions à la fin de 2008 – 2009, dernière année du protocole précédent.

Les fonds affectés à ce domaine de résultats de 2009 – 2010 à 2010 – 2011 étaient de 20 202 634 \$ de la part du gouvernement fédéral et de 36 192 280 \$ de la part des instances.

Le tableau 9 à l'annexe B fait état des fonds affectés à ce domaine de résultats.

En général, le but des instances hors-Québec (où le français langue seconde est obligatoire pour tous les élèves inscrits aux écoles de langue minoritaire) était d'augmenter le

nombre d'élèves inscrits aux programmes de français langue seconde (français de base, immersion française) et de réduire le taux d'abandon, surtout au niveau secondaire. Au Québec, l'apprentissage de la langue seconde est obligatoire

de la première année jusqu'à la fin du secondaire. Certaines des instances sont satisfaites des résultats de leurs initiatives, mais plusieurs indiquent une diminution du nombre ou du pourcentage d'élèves inscrits, et ce, à tous les niveaux. La diminution s'explique souvent par la décroissance démographique dans certaines instances.

2.2 Offre de programmes

Les fonds affectés à ce domaine de résultats permettent aux instances d'offrir divers programmes d'apprentissage de langues secondes (le français ou l'anglais), et ce, à tous les niveaux scolaires.

Il existe une panoplie de programmes d'apprentissage de langues secondes au Canada, chaque instance mettant en œuvre les programmes qui répondent à ses besoins. Toutes les instances encouragent l'apprentissage du français langue seconde ou de l'anglais langue seconde. Il existe trois programmes types : les cours de base (français ou anglais), l'immersion française ou anglaise, le français ou l'anglais intensif. Les points d'entrée aux divers programmes varient d'instance en instance et sont offerts, en général, dès le niveau primaire.

La majorité des instances avaient pour cible de maintenir ou d'augmenter le nombre de districts scolaires ou d'écoles qui offriraient des programmes de français ou d'anglais langue seconde, y compris l'immersion française. La plupart des instances ont fait du français langue seconde une matière obligatoire au niveau scolaire, et ce, dès le niveau élémentaire (en général, dès la 4^e année). Au niveau secondaire, cependant, le français demeure optionnel (surtout au niveau de la 11^e année et de la 12^e année). Quelques instances encouragent l'accroissement de l'offre du programme du français intensif. Au Nouveau-Brunswick, un programme de français pré-intensif est obligatoire en 4^e année, et le français intensif est devenu le programme obligatoire pour tous les élèves en 5^e année, sauf pour les élèves inscrits au programme d'immersion précoce, qui commence en 3^e année.

Les instances sont satisfaites des résultats de leurs initiatives mais certaines indiquent une diminution du nombre ou du pourcentage d'élèves inscrits causée surtout par la décroissance démographique.

L'Ontario offre également un programme de français enrichi. Au Québec, un programme d'anglais intensif existe depuis plusieurs années au sein d'un certain nombre de commissions scolaires, et, au Nouveau-Brunswick, un programme d'anglais intensif a été mis en œuvre par un district scolaire de langue française.

La conception ainsi que la mise en œuvre du programme français post-intensif, programme qui fait suite au français intensif (approche neurolinguistique), a commencé dans plusieurs provinces et territoires, et font l'objet d'une collaboration étroite.

Les fonds affectés à ce domaine de résultats de 2009 – 2010 à 2010 – 2011 étaient de 95 416 447 \$ de la part du gouvernement fédéral et de 217 451 004 \$ de la part des instances.

Le tableau 10 à l'annexe B fait état des fonds affectés à ce domaine de résultats.

Toutes les instances ciblent le maintien ou l'augmentation du nombre de conseils scolaires ou d'écoles qui offrent des programmes de langue seconde, et toutes indiquent avoir atteint leur cible ou l'avoir dépassée.

2.3 Rendement des élèves

Les fonds affectés à ce domaine de résultats permettent aux instances d'appuyer les efforts déployés pour suivre le rendement des élèves et de contrôler le niveau de réussite des programmes.

Les initiatives mises en œuvre dans la plupart des provinces et territoires visent à mesurer le niveau de compétence en lecture et en écriture des élèves inscrits aux programmes d'immersion. Dans certaines provinces et certains territoires, la compétence

orale est également évaluée, tant chez les élèves en immersion que chez ceux inscrits aux autres programmes de français ou d'anglais langue seconde. Dans l'ensemble, les instances visent à maintenir ou améliorer le pourcentage d'élèves qui atteignent les résultats d'apprentissage visés par les divers programmes. Les résultats d'apprentissage sont conçus par les instances; dans certains cas, les niveaux de compétence définis par des organismes internationaux servent de référence. En Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, par exemple, le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) est mis en œuvre de façon systématique, et le DELF (Diplôme élémentaire de langue française) est utilisé par certaines instances, notamment la Colombie-Britannique.

Certaines instances utilisent leur propre échelle de compétence orale et ont conçu des critères de rendement en littératie et numératie pour divers niveaux scolaires.

Les fonds affectés à ce domaine de résultats de 2009 – 2010 à 2010 – 2011 étaient de 11 426 173 \$ de la part du gouvernement fédéral et de 16 112 205 \$ de la part des instances.

Le tableau 11 à l'annexe B fait état des fonds affectés à ce domaine de résultats.

Toutes les instances signalent qu'elles atteignent ou dépassent les cibles pour 2012 – 2013, quelle que soit l'échelle de compétence appliquée.

Toutes les instances signalent qu'elles atteignent ou dépassent les cibles pour 2012 – 2013, quelle que soit l'échelle de compétence appliquée.

2.4 Milieux scolaires enrichis

Les fonds affectés à ce domaine de résultats permettent aux instances d'offrir des activités socioculturelles aux élèves inscrits aux programmes d'apprentissage de langue seconde, y compris des échanges. Les fonds permettent également d'offrir des cours en ligne, soit pour pallier l'offre de programmes dans les régions éloignées, soit pour offrir des cours enrichis.

Toutes les instances encouragent et appuient leurs districts ou commissions scolaires en ce qui concerne l'organisation d'activités socioculturelles aux-

quelles peuvent participer les élèves inscrits aux programmes de langue seconde (français et anglais). Dans certains cas, les élèves peuvent aussi participer à des programmes telles que *Le français pour l'avenir* et *Viewfinders*.

Le nombre d'élèves qui participent aux échanges interprovinciaux entre le Québec et les autres provinces et territoires continue à augmenter, et certaines instances offrent aussi des échanges intra-provinciaux. Il existe également, notamment en Colombie-Britannique, des programmes d'échanges par Internet (soit courriel, soit rencontres par visioconférence) entre anglophones et francophones où chacun peut communiquer dans sa langue seconde (français et anglais).

Plusieurs instances transfèrent des fonds de ce domaine de résultats au programme *Odyssée* (financé par le gouvernement fédéral) afin d'augmenter le nombre de postes de moniteurs de langues secondes qui œuvrent auprès des élèves. Afin d'accroître le nombre de bourses offertes dans le cadre du programme *Explore* (financé par le gou-

vernement fédéral), certaines instances transfèrent également des fonds à ce programme afin que plus d'élèves de la 11^e année et de la 12^e année puissent profiter des programmes d'immersion française ou d'immersion anglaise offerts chaque année pendant l'été.

Fait intéressant, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique, la participation au programme *Explore* permet aux élèves de la 11^e année d'accumuler des crédits qui peuvent être comptabilisés aux fins de diplomation. De plus, certaines instances, par exemple, Terre-Neuve-et-Labrador et le Nouveau-Brunswick, ont mis sur pied des programmes d'immersion d'été, soit en français, soit en anglais, d'une durée de trois à quatre semaines pour des élèves de la 9^e, de la 10^e ou de la 11^e année (selon le programme).

Les fonds affectés à ce domaine de résultats de 2009 – 2010 à 2010 – 2011 étaient de 16 395 878 \$ de la part du gouvernement fédéral et de 17 338 050 \$ de la part des instances.

Le tableau 12 à l'annexe B fait état des fonds affectés à ce domaine de résultats.

Toutes les instances signalent que les cibles ont été atteintes ou largement dépassées suite aux efforts déployés à ce domaine.

2.5 Accès à l'enseignement postsecondaire

Les fonds affectés à ce domaine de résultats permettent aux instances d'appuyer l'amélioration de l'offre de programmes de français langue seconde et d'anglais langue seconde au niveau postsecondaire et d'encourager les élèves à poursuivre leurs études du français langue seconde ou de l'anglais langue seconde au niveau postsecondaire.

Le nombre d'élèves qui participent aux échanges interprovinciaux entre le Québec et les autres provinces et territoires continue à augmenter, et certaines instances offrent également des échanges intra-provinciaux.

Outre des bourses d'études offertes par certaines instances (par exemple, la Colombie-Britannique, le Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador), l'appui à la conception et à la mise en œuvre de nouveaux cours de français langue seconde dans les établissements d'enseignement ou en ligne, ou de cours en d'autres matières enseignées en français et destinés aux étudiants dont le français n'est pas la langue première (Alberta, Ontario), permet d'augmenter la portée de l'offre au niveau postsecondaire. Toutes les instances déploient des efforts pour augmenter le nombre d'étudiants inscrits à des programmes d'apprentissage de langues secondes au niveau postsecondaire. On note également la réussite des activités professionnelles pour enseignants, organisées par des établissements postsecondaires, ainsi que des programmes d'immersion française d'une durée d'un semestre, destinés à des étudiants universitaires. Dans certaines provinces et certains territoires, un appui est fourni à la population étudiante allophone qui poursuit son apprentissage en langue seconde, soit en anglais, soit en français. Au Québec, c'est le développement d'outils adaptés en évaluation et en didactique qui retient l'attention, ainsi que l'intégration des technologies en enseignement et en apprentissage.

Afin d'accroître le nombre de bourses offertes dans le cadre du programme *Explore* (financé par le gouvernement fédéral), certaines instances transfèrent des fonds à ce programme dans l'intérêt des étudiants au niveau postsecondaire, qui peuvent ainsi participer à des programmes d'immersion française ou d'immersion anglaise, soit au printemps, soit pendant l'été.

Les fonds affectés à ce domaine de résultats de 2009 – 2010 à 2010 – 2011 étaient de 12 156 101 \$ de la part du gouvernement fédéral et de 13 666 543 \$ de la part des instances.

Le tableau 13 à l'annexe B fait état des fonds affectés à ce domaine de résultats.



Dans l'ensemble, les instances visent l'augmentation du nombre d'étudiants inscrits aux programmes de français ou d'anglais langue seconde au niveau postsecondaire, ainsi que l'amélioration du rendement. Toutes les instances indiquent que les cibles ont été atteintes ou dépassées.

2.6 Appui au personnel éducatif et recherche

Les fonds affectés à ce domaine de résultats permettent aux instances d'appuyer le perfectionnement du personnel enseignant à tous les niveaux, et d'encourager et d'appuyer la recherche dans le domaine de l'enseignement du français langue seconde et de l'anglais langue seconde.

Certaines instances, par exemple, le Manitoba et la Colombie-Britannique, offrent aussi des bourses d'études à des étudiants qui poursuivent leurs études dans le but de devenir enseignants du français langue seconde.

La majorité des instances appuient le perfectionnement du personnel enseignant sur place et offrent des bourses aux membres du personnel enseignant désireux d'approfondir leurs compétences linguistiques dans leur langue seconde ainsi que leurs connaissances en matière d'enseignement de la langue seconde (Ontario, Nouveau-Brunswick). Certaines instances, par exemple, le Manitoba et la Colombie-Britannique, offrent aussi des bourses d'études à des étudiants qui poursuivent leurs études dans le but de devenir enseignants du français langue seconde.

Le maintien du nombre d'enseignants est un souci pour certaines instances, par exemple, au Yukon, et elles appuient les efforts à ce chapitre ainsi que les efforts pour augmenter le nombre de professeurs habilités à l'enseignement de langues secondes ou à l'enseignement dans la langue seconde au niveau postsecondaire. D'autres instances, notamment Terre-Neuve-et-Labrador, contribuent financièrement pour encourager la participation de membres du personnel enseignant au niveau scolaire à des congrès nationaux, forme de perfectionnement professionnel continu. Le Québec encourage lui aussi le développe-

ment professionnel, qui demeure une des priorités de son plan d'action. Des recherches en matière d'enseignement et d'apprentissage de lan-

gues secondes sont financées, soit complètement, soit partiellement, par un certain nombre d'instances. Les recherches visent à améliorer la qualité des approches

utilisées dans l'apprentissage des langues secondes. Au Nouveau-Brunswick, entre autres initiatives, un accent est mis sur le renforcement des collections permanentes de ressources matérielles et virtuelles et sur la diffusion des connaissances en ce qui touche l'apprentissage et l'enseignement des langues secondes.

Les fonds affectés à ce domaine de résultats de 2009 – 2010 à 2010 – 2011 étaient de 29 046 772 \$ de la part du gouvernement fédéral et de 31 586 114 \$ de la part des instances.

Le tableau 14 à l'annexe B fait état des fonds affectés à ce domaine de résultats.

La majorité des instances indiquent que les cibles ont été atteintes ou dépassées.

Le maintien du nombre d'enseignants est un souci pour certaines instances.



CONCLUSION

Le *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde 2009 – 2010 à 2012 – 2013* met en évidence la volonté des provinces et des territoires de faire progresser l'apprentissage du français et de l'anglais. Par ce Protocole, les ministres de l'Éducation reconnaissent collectivement l'importance d'améliorer la qualité de l'enseignement dans la langue de la minorité et de l'enseignement de la langue seconde, et ce, à tous les niveaux d'éducation.

Afin de porter un regard d'ensemble sur les initiatives mises en œuvre par les provinces et les territoires en matière d'enseignement dans la langue de la minorité et d'enseignement de la langue seconde, le CMEC a choisi, pour ses rapports portant sur le *Protocole d'entente 2009 – 2010 à 2012 – 2013*, de dresser le portrait pancanadien en se basant sur les domaines de résultats qui ont fait l'objet des ententes bilatérales entre le gouvernement du Canada et celui des provinces et territoires.

Le portrait ainsi dessiné témoigne qu'il existe à la fois des points communs et de la diversité en ce qui concerne les efforts déployés par les provinces et territoires à l'égard de l'enseignement dans la langue de la minorité et de l'enseignement de la deuxième langue officielle. Toutes les instances, par exemple, se penchent sur la promotion auprès des populations minoritaires en ce qui concerne l'accès à l'éducation en langue minoritaire, mais utilisent différents moyens pour atteindre leur objectif. De même, l'apprentissage de la langue seconde chez la population majoritaire est un élément auquel toutes les instances consacrent de nombreux efforts, et ce à tous les niveaux d'enseignement.

Les actions menées par les instances sont diverses et répondent aux besoins de chacune dans les divers domaines de résultats qu'elles ont établis. Ces domaines permettent aux instances de bien cibler leurs actions afin d'assurer la participation des élèves et des étudiants à l'apprentissage dans la langue de la minorité et à l'apprentissage de la langue seconde (français et anglais) en offrant une gamme variée de programmes intéressants, tout en s'assurant que les interventions et les actions remportent du succès sur le plan du rendement. Pour enrichir l'expérience d'apprentissage, non seulement les instances ont-elles facilité la mise en œuvre d'activités socioculturelles et

d'échanges entre groupes linguistiques, mais elles ont aussi mis en œuvre des programmes d'intervention pour les élèves qui font face à des défis dans leur apprentissage. Toutes les instances ont mis en œuvre des modalités pour encourager les jeunes à poursuivre leurs études postsecondaires, soit dans la langue de la minorité, soit dans leur langue seconde. Qui plus est, un appui a été accordé aux recherches susceptibles d'améliorer la prestation de programmes de langues et au perfectionnement continu du personnel enseignant, et ce, à tous les niveaux d'enseignement. Tout a été mis en œuvre, et continue de l'être, pour améliorer la prestation des programmes et offrir à la jeunesse canadienne des possibilités d'enrichir sa vie.

D'une instance à l'autre, les défis sont nombreux, y compris les particularités démographiques, les contextes culturels et les systèmes de prestation de services éducatifs. De plus, la conjoncture économique des dernières années dans certaines régions du pays a eu une incidence sur le maintien et le développement des programmes d'enseignement dans la langue de la minorité et d'enseignement de la langue seconde, et le CMEC salue les efforts consentis par toutes les instances pour assurer non seulement le maintien des programmes d'enseignement, mais aussi leur accroissement.

Les résultats compilés dans le présent rapport ne font que présenter les résultats provisoires par rapport aux cibles décrites dans les ententes bilatérales conclues avec le gouvernement du Canada. Toutes les initiatives n'y ont pas été présentées, même si le bilan financier pour ces deux premières années du protocole tient compte de chaque domaine de résultats. Cependant, le portrait présenté par ce rapport indique que l'atteinte des cibles est en bonne voie. Le rapport final relatif à ce protocole examinera de plus près les différentes initiatives mises en œuvre par les instances. Le Tableau 15 à l'Annexe C fait état des contributions totales pour les années 2009 – 2010 à 2010 – 2011.

Le CMEC se réjouit de la contribution continue du gouvernement du Canada aux efforts déployés par chaque province et chaque territoire quant à l'enseignement dans la langue de la minorité et de l'enseignement de la langue seconde. Ces efforts sont garants que les programmes d'enseignement dans la langue de la minorité ainsi que de l'enseignement et l'apprentissage d'une langue seconde sont des plus réputés dans le monde.



PERSONNES RESSOURCES

Instance	Nom	Coordonnées
Colombie-Britannique	Nicole Couture Gestionnaire de programmes Bureau des programmes de langue française Ministère de l'Éducation	250-356-2176 nicole.couture@gov.bc.ca
Alberta	Vivian Abboud Chef d'équipe, Programmes de langues officielles Alberta Education	780-427-5538 vivian.abboud@gov.ab.ca
Saskatchewan	Anne-Marie Chevalier Policy Advisor Strategic Policy Branch Ministry of Education	306-798-1884 annemarie.chevalier@gov.sk.ca
Manitoba	Kassy Assié Directeur, Programmes de langues officielles et des services adminis- tratifs Department of Education	204-295-2159 kassy.assie@gov.mb.ca
Ontario	Denys Giguère Directeur des politiques et pro- grammes d'éducation en langue française Ministère de l'Éducation et Minis- tère de la Formation et des Col- lèges et Universités	416-327-9072 denys.giguere@ontario.ca
Québec	Chantal Beaulieu Sous-ministre adjointe Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport Québec Laurent Trudel Coordonnateur de l'Entente Cana- da-Québec	514-873-3788 chantal.beaulieu@mels.gouv.qc.ca 514-873-3339, poste 5282 laurent.trudel@mels.gouv.qc.ca

Instance	Nom	Coordonnées
Nouveau-Brunswick	<i>Gilbert Losier</i> Agent de programme Francophonie canadienne et langues officielles Affaires intergouvernementales	506-444-4948 gilbert.losier@gnb.ca
Nouvelle-Écosse	<i>Jacqueline LeVert</i> Directrice administrative, Direction des services acadiens et de langue française Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance	902-424-3937 levertj@gov.ns.ca
Île-du-Prince-Édouard	<i>Imelda Arsenault</i> Directrice principale intérimaire Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance	902-314-2549 imarsenault@edu.pe.ca
Terre-Neuve-et-Labrador	<i>Renée Keough</i> Conseillère Programmes fédéraux-provinciaux Department of Education	709-729-0562 reneekeough@gov.nl.ca
Yukon	<i>Elizabeth Lemay</i> Directrice, Programmes et services Department of Education <i>Yann Herry</i> Coordonnateur, Programme de français Department of Education	867-667-8238 elizabeth.lemay@gov.yk.ca 867-667-8610 yann.herry@gov.yk.ca
Territoires du Nord-Ouest	<i>Raymonde Laberge</i> Responsable de l'enseignement en langue française Ministère de l'Éducation, Culture et Formation	867-920-8992 raymonde.laberge@gov.nt.ca
Nunavut	<i>Leonie Aissaoui</i> Directrice du Bureau et des services en français Department of Education	867-222-0136 laissaoui@gov.nu.ca
CMEC Secretariat	<i>Jean-Gilles Pelletier</i> Directeur, Administration et Langues officielles	416-962-8100, poste 272 jg.pelletier@cmecc.ca

ANNEXE A

OBJECTIF LINGUISTIQUE 1

ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ

Tableau 1 : Inscriptions scolaires - langue minoritaire 2009 - 2010, 2010 - 2011

Tableau 2 : Fonds affectés au Domaine de résultats 1.1

Tableau 3 : Fonds affectés au Domaine de résultats 1.2

Tableau 4 : Fonds affectés au Domaine de résultats 1.3

Tableau 5 : Fonds affectés au Domaine de résultats 1.4

Tableau 6 : Fonds affectés au Domaine de résultats 1.5

Tableau 7 : Fonds affectés au Domaine de résultats 1.6

TABLEAU 1

INSCRIPTIONS SCOLAIRES - LANGUES MINORITAIRES*

<i>Instance</i>	<i>2009 - 2010</i>	<i>2010 - 2011</i>
Colombie-Britannique	4 369	4 469
Alberta	5 549	5 699
Saskatchewan	1 236	1 295
Manitoba	5 223	5 236
Ontario	92 976	94 849
Québec (AN)	87 510	84 833
Nouveau-Brunswick (FR)	30 420	29 842
Nouvelle-Écosse	4 446	4 634
Île-du-Prince-Édouard	715	820
Terre-Neuve-et-Labrador	255	266
Nunavut	51	62
Territoires du Nord-Ouest	192	199
Yukon	170	185
Total	233 112	232 389

*Le nombre d'élèves se définit ici comme le nombre d'élèves inscrits dans toutes les écoles de langue minoritaire.

TABLEAU 2

FONDS AFFECTÉS AU DOMAINE DES RÉSULTATS 1.1 : PARTICIPATION DES ÉLÈVES*

Instance	2009 - 2010		2010 - 2011		TOTAL
	Contribution de l'instance	Contribution fédérale	Contribution de l'instance	Contribution fédérale	
Colombie-Britannique	2 535 900	2 535 900	2 535 900	2 535 900	10 143 600
Alberta	898 316	898 316	898 316	898 316	3 593 264
Saskatchewan	1 037 611	780 000	1 060 011	780 000	3 657 622
Manitoba	3 441 102	1 752 498	3 676 443	1 757 323	10 627 366
Ontario	21 000 000	20 623 950	21 000 000	20 623 950	83 247 900
Québec	1 914 000	1 914 000	189 000	189 000	4 206 000
Nouveau-Brunswick	4 992 024	1 700 000	5 306 752	1 150 000	13 148 776
Nouvelle-Écosse	256 000	256 000	256 000	256 000	1 024 000
Île-du-Prince-Édouard	234 010	434 588	320 000	480 000	1 468 598
Terre-Neuve-et-Labrador	200 000	235 000	200 000	235 000	870 000
Nunavut	25 000	25 000	25 000	25 000	100 000
Territoires du Nord-Ouest	1 931 343	602 850	2 167 828	602 850	5 304 871
Yukon	113 958	97 000	116 381	97 000	424 339
Total	38 579 264	31 855 102	37 751 631	29 630 339	137 816 336

*Portrait partiel des sommes investies en enseignement dans la langue de la minorité, puisque certaines instances investissent davantage que ce qui est présenté ici.

TABLEAU 3

FONDS AFFECTÉS AU DOMAINE DES RÉSULTATS 1.2 : OFFRE DE PROGRAMMES*

<i>Instance</i>	2009 - 2010		2010 - 2011		<i>TOTAL</i>
	<i>Contribution de l'instance</i>	<i>Contribution fédérale</i>	<i>Contribution de l'instance</i>	<i>Contribution fédérale</i>	
Colombie-Britannique	721 672	721 672	721 672	721 672	2 886 688
Alberta	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	6 800 000
Saskatchewan	466 237	450 000	476 941	450 000	1 843 178
Manitoba	2 048 272	1 552 276	2 102 878	1 532 542	7 235 968
Ontario	11 205 000	10 875 000	11 205 000	10 675 000	43 960 000
Québec	31 373 420	31 373 420	28 615 217	28 615 217	119 977 274
Nouveau-Brunswick	45 759 109	4 261 180	49 298 274	2 775 329	102 093 892
Nouvelle-Écosse	1 754 725	1 754 725	1 754 725	1 754 725	7 018 900
Île-du-Prince-Édouard	241 500	448 500	276 000	414 000	1 380 000
Terre-Neuve-et-Labrador	1 530 000	673 000	1 550 000	728 000	4 481 000
Nunavut	1 222 000	473 000	1 222 000	473 000	3 390 000
Territoires du Nord-Ouest	37 567	155 000	33 662	155 000	381 229
Yukon	2 090 100	580 500	2 737 491	580 500	5 988 591
Total	100 149 602	55 018 273	101 693 860	50 574 985	307 436 720

*Portrait partiel des sommes investies en enseignement dans la langue de la minorité, puisque certaines instances investissent davantage que ce qui est présenté ici.

TABLEAU 4

FONDS AFFECTÉS AU DOMAINE DES RÉSULTATS 1.3 : RENDEMENT DES ÉLÈVES*

<i>Instance</i>	2009 - 2010		2010 - 2011		<i>TOTAL</i>
	<i>Contribution de l'instance</i>	<i>Contribution fédérale</i>	<i>Contribution de l'instance</i>	<i>Contribution fédérale</i>	
Colombie-Britannique	200 000	200 000	200 000	200 000	800 000
Alberta	201 644	201 644	201 644	201 644	806 576
Saskatchewan	866 763	600 000	907 253	600 000	2 974 016
Manitoba	933 528	550 939	1 045 694	563 017	3 093 178
Ontario	6 550 000	2 110 000	6 550 000	2 110 000	17 320 000
Québec	355 000	355 000	361 472	361 472	1 432 944
Nouveau-Brunswick	3 637 946	1 200 000	5 651 075	1 820 000	12 309 021
Nouvelle-Écosse	620 000	620 000	620 000	620 000	2 480 000
Île-du-Prince-Édouard	102 008	189 444	90 400	135 600	517 452
Terre-Neuve-et-Labrador	14 040	11 960	17 360	10 640	54 000
Nunavut	20 000	20 000	20 000	20 000	80 000
Territoires du Nord-Ouest	0	0	0	0	0
Yukon	57 247	50 000	60 310	50 000	217 557
Total	13 558 176	6 108 987	15 725 208	6 692 373	42 084 744

*Aux fins du présent rapport, certaines instances choisissent d'inscrire leurs investissements annuels et d'autres n'auront fourni que les données correspondant aux contributions fédérales.

TABLEAU 5

FONDS AFFECTÉS AU DOMAINE DES RÉSULTATS 1.4 : MILIEUX SCOLAIRES ENRICHIS*

<i>Instance</i>	2009 - 2010		2010 - 2011		<i>TOTAL</i>
	<i>Contribution de l'instance</i>	<i>Contribution fédérale</i>	<i>Contribution de l'instance</i>	<i>Contribution fédérale</i>	
Colombie-Britannique	1 139 000	1 139 000	1 139 000	1 139 000	4 556 000
Alberta	382 285	382 285	382 285	382 285	1 529 140
Saskatchewan	310 522	310 000	310 867	310 000	1 241 389
Manitoba	898 199	578 169	869 230	574 523	2 920 121
Ontario	25 420 000	1 230 000	25 417 546	1 350 000	53 417 546
Québec	2 272 618	2 272 618	2 349 254	2 349 254	9 243 744
Nouveau-Brunswick	3 648 991	1 260 000	3 760 658	2 300 000	10 969 649
Nouvelle-Écosse	366 200	366 200	366 200	366 200	1 464 800
Île-du-Prince-Édouard	70 000	130 000	100 000	150 000	450 000
Terre-Neuve-et-Labrador	244 080	207 920	272 180	166 820	891 000
Nunavut	75 000	75 000	75 000	75 000	300 000
Territoires du Nord-Ouest	335 740	274 000	116 249	274 000	999 989
Yukon	309 770	311 500	244 896	311 500	1 177 666
Total	35 472 405	8 536 692	35 403 365	9 748 582	89 161 044

*Portrait partiel des sommes investies en enseignement dans la langue de la minorité, puisque certaines instances investissent davantage que ce qui est présenté ici.

TABLEAU 6

FONDS AFFECTÉS AU DOMAINE DES RÉSULTATS 1.5 : ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT POST-SECONDAIRE*

<i>Instance</i>	2009 - 2010		2010 - 2011		<i>TOTAL</i>
	<i>Contribution de l'instance</i>	<i>Contribution fédérale</i>	<i>Contribution de l'instance</i>	<i>Contribution fédérale</i>	
Colombie-Britannique	1 078 000	1 078 000	1 078 000	1 078 000	4 312 000
Alberta	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	4 000 000
Saskatchewan	312 589	239 000	498 126	250 000	1 299 715
Manitoba	2 374 213	1 886 053	2 907 748	1 886 048	9 054 062
Ontario	9 760 630	9 480 625	9 760 630	9 480 625	38 482 510
Québec	2 193 716	2 193 716	1 658 000	1 658 000	7 703 432
Nouveau-Brunswick	10 299 110	6 015 230	6 646 698	6 132 595	29 093 633
Nouvelle-Écosse	860 000	860 000	860 000	860 000	3 440 000
Île-du-Prince-Édouard	134 750	250 250	154 000	231 000	770 000
Terre-Neuve-et-Labrador	11 789	23 211	22 609	12 391	70 000
Nunavut	0	0	0	0	0
Territoires du Nord-Ouest	102 560	180 000	20 000	180 000	482 560
Yukon	2 000	176 000	2 000	176 000	356 000
Total	28 129 357	23 382 085	24 607 811	22 944 659	99 063 912

*Portrait partiel des sommes investies en enseignement dans la langue de la minorité, puisque certaines instances investissent davantage que ce qui est présenté ici.

TABLEAU 7

FONDS AFFECTÉS AU DOMAINE DES RÉSULTATS 1.6 : APPUI AU PERSONNEL ÉDUCATIF ET À LA RECHERCHE*

<i>Instance</i>	2009 - 2010		2010 - 2011		<i>TOTAL</i>
	<i>Contribution de l'instance</i>	<i>Contribution fédérale</i>	<i>Contribution de l'instance</i>	<i>Contribution fédérale</i>	
Colombie-Britannique	362 000	362 000	362 000	362 000	1 448 000
Alberta	1 128 721	1 128 721	1 128 721	1 128 721	4 514 884
Saskatchewan	419 730	314 018	390 724	303 018	1 427 490
Manitoba	1 135 940	454 914	1 019 236	461 296	3 071 386
Ontario	7 015 000	5 673 103	7 015 000	5 750 649	25 453 752
Québec	4 388 024	4 388 024	5 169 718	5 169 718	19 115 484
Nouveau-Brunswick	2 483 045	1 927 034	2 788 772	2 185 520	9 384 371
Nouvelle-Écosse	40 000	40 000	40 000	40 000	160 000
Île-du-Prince-Édouard	41 300	76 700	80 088	120 132	318 220
Terre-Neuve-et-Labrador	176 040	149 960	241 800	148 200	716 000
Nunavut	280 000	179 885	280 000	179 885	919 770
Territoires du Nord-Ouest	139 219	171 000	150 827	171 000	632 046
Yukon	15 570	20 800	14 465	20 800	71 635
Total	17 624 589	14 886 159	18 681 351	16 040 939	67 233 038

*Portrait partiel des sommes investies en enseignement dans la langue de la minorité, puisque certaines instances investissent davantage que ce qui est présenté ici.

ANNEXE B

OBJECTIF LINGUISTIQUE 2

ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE SECONDE

Tableau 8 : Effectifs : Nombre d'élèves - langues secondes, 2008 – 2009, 2010 – 2011

Tableau 9 : Fonds affectés au Domaine de résultats 2.1

Tableau 10 : Fonds affectés au Domaine de résultats 2.2

Tableau 11 : Fonds affectés au Domaine de résultats 2.3

Tableau 12 : Fonds affectés au Domaine de résultats 2.4

Tableau 13 : Fonds affectés au Domaine de résultats 2.5

Tableau 14 : Fonds affectés au Domaine de résultats 2.6

TABLEAU 8

INSCRIPTIONS SCOLAIRES - FRANÇAIS/ANGLAIS LANGUE SECONDE 2008 – 2009, 2010 - 2011

<i>Instance</i>	<i>2008 - 2009</i>	<i>2010 - 2011</i>
Colombie-Britannique	241 928	233 025
Alberta	180 564	190 319
Saskatchewan	61 083	62 417
Manitoba	84 156	81 775
Ontario	970 648	978 464
Québec FLS	110 320	105 377
Québec ALS	940 667	699 550
Nouveau-Brunswick FLS	108 407	104 421
Nouveau-Brunswick ALS	26 198	21 095
Nouvelle-Écosse	68 596	64 893
Île-du-Prince-Édouard	12 119	11 583
Terre-Neuve-et-Labrador	42 601	40 930
Nunavut	235	183
Territoires du Nord-Ouest	2 616	2 496
Yukon	2 625	2 668
Total	2 852 763	2 599 196

TABLEAU 9

FONDS AFFECTÉS AU DOMAINE DES RÉSULTATS 2.1 : PARTICIPATION DES ÉLÈVES*

<i>Instance</i>	2009 - 2010		2010 - 2011		<i>TOTAL</i>
	<i>Contribution de l'instance</i>	<i>Contribution fédérale</i>	<i>Contribution de l'instance</i>	<i>Contribution fédérale</i>	
Colombie-Britannique	2 843 866	2 843 866	2 843 866	2 843 866	11 375 464
Alberta	4 657 687	4 657 687	4 657 687	4 657 687	18 630 748
Saskatchewan	7 479 253	845 000	7 187 699	845 000	16 356 952
Manitoba	158 361	158 361	129 814	129 813	576 349
Ontario	2 013 733	170 889	1 654 029	260 566	4 099 217
Québec	0	0	0	0	0
Nouveau-Brunswick	354 522	250 000	271 928	270 000	1 146 450
Nouvelle-Écosse	130 000	130 000	130 000	130 000	520 000
Île-du-Prince-Édouard	140 284	260 527	160 535	240 802	802 148
Terre-Neuve-et-Labrador	300 000	324 000	315 000	372 000	1 311 000
Nunavut	12 000	12 000	12 000	12 000	48 000
Territoires du Nord-Ouest	234 077	286 500	263 347	286 500	1 070 424
Yukon	129 337	107 785	113 255	107 785	458 162
Total	18 453 120	10 046 615	17 739 160	10 156 019	56 394 914

*Portrait partiel des sommes investies en enseignement de la langue seconde, puisque certaines instances investissent davantage que ce qui est présenté ici.

TABLEAU 10

FONDS AFFECTÉS AU DOMAINE DES RÉSULTATS 2.2 : OFFRE DE PROGRAMMES*

<i>Instance</i>	2009 - 2010		2010 - 2011		<i>TOTAL</i>
	<i>Contribution de l'instance</i>	<i>Contribution fédérale</i>	<i>Contribution de l'instance</i>	<i>Contribution fédérale</i>	
Colombie-Britannique	4 970 275	4 970 275	4 909 025	4 909 025	19 758 600
Alberta	342 550	342 550	342 550	342 550	1 370 200
Saskatchewan	716 524	637 000	716 107	600 000	2 669 631
Manitoba	3 624 840	2 792 429	3 747 735	2 728 569	12 893 573
Ontario	54 624 019	13 104 535	59 608 029	13 021 798	140 358 381
Québec	16 850 904	16 850 904	19 559 481	19 559 481	72 820 770
Nouveau-Brunswick	11 992 122	1 212 630	13 408 911	1 082 630	27 696 293
Nouvelle-Écosse	3 170 355	3 170 355	3 170 355	3 170 355	12 681 420
Île-du-Prince-Édouard	150 500	279 500	227 200	340 800	998 000
Terre-Neuve-et-Labrador	788 840	1 343 160	794 362	1 242 463	4 168 825
Nunavut	78 800	556 859	78 800	556 859	1 271 318
Territoires du Nord-Ouest	1 248 703	658 000	1 364 191	658 000	3 928 894
Yukon	5 061 947	642 400	5 903 879	643 320	12 251 546
Total	103 620 379	46 560 597	113 830 625	48 855 850	312 867 451

*Portrait partiel des sommes investies en enseignement de la langue seconde, puisque certaines instances investissent davantage que ce qui est présenté ici.

TABLEAU 11

FONDS AFFECTÉS AU DOMAINE DES RÉSULTATS 2.3 : RENDEMENT DES ÉLÈVES*

<i>Instance</i>	2009 - 2010		2010 - 2011		<i>TOTAL</i>
	<i>Contribution de l'instance</i>	<i>Contribution fédérale</i>	<i>Contribution de l'instance</i>	<i>Contribution fédérale</i>	
Colombie-Britannique	25 000	25 000	20 000	20 000	90 000
Alberta	398 750	398 750	398 750	398 750	1 595 000
Saskatchewan	857 778	775 000	880 970	816 000	3 329 748
Manitoba	595 288	165 251	569 575	160 955	1 491 069
Ontario	2 494 460	182 869	2 085 151	856 742	5 619 222
Québec	2 254 840	2 254 840	1 742 356	1 742 356	7 994 392
Nouveau-Brunswick	1 433 737	1 420 000	1 606 409	1 440 000	5 900 146
Nouvelle-Écosse	125 000	125 000	125 000	125 000	500 000
Île-du-Prince-Édouard	101 500	188 500	116 800	175 200	582 000
Terre-Neuve-et-Labrador	7 400	12 600	7 800	12 200	40 000
Nunavut	24 000	20 000	24 000	20 000	88 000
Territoires du Nord-Ouest	0	0	0	0	0
Yukon	110 775	45 580	106 866	45 580	308 801
Total	8 428 528	5 613 390	7 683 677	5 812 783	27 538 378

*Portrait partiel des sommes investies en enseignement de la langue seconde, puisque certaines instances investissent davantage que ce qui est présenté ici.

TABLEAU 12

FONDS AFFECTÉS AU DOMAINE DES RÉSULTATS 2.4 : MILIEUX SCOLAIRES ENRICHIS*

<i>Instance</i>	2009 - 2010		2010 - 2011		<i>TOTAL</i>
	<i>Contribution de l'instance</i>	<i>Contribution fédérale</i>	<i>Contribution de l'instance</i>	<i>Contribution fédérale</i>	
Colombie-Britannique	899 926	899 926	924 926	924 926	3 649 704
Alberta	1 735 700	1 735 700	1 735 700	1 735 700	6 942 800
Saskatchewan	393 599	338 000	363 361	338 000	1 432 960
Manitoba	1 040 251	441 361	919 697	361 419	2 762 728
Ontario	1 585 059	1 417 966	1 456 641	1 383 721	5 843 387
Québec	1 766 691	1 766 691	1 842 480	1 842 480	7 218 342
Nouveau-Brunswick	396 837	390 000	452 744	390 000	1 629 581
Nouvelle-Écosse	102 000	102 000	102 000	102 000	408 000
Île-du-Prince-Édouard	52 500	97 500	60 000	90 000	300 000
Terre-Neuve-et-Labrador	427 350	727 650	482 040	753 960	2 391 000
Nunavut	130 000	44 800	13 000	44 800	232 600
Territoires du Nord-Ouest	183 457	110 205	192 925	110 205	596 792
Yukon	46 895	123 434	32 271	123 434	326 034
Total	8 760 265	8 195 233	8 577 785	8 200 645	33 733 928

*Portrait partiel des sommes investies en enseignement de la langue seconde, puisque certaines instances investissent davantage que ce qui est présenté ici.

TABLEAU 13

FONDS AFFECTÉS AU DOMAINE DES RÉSULTATS 2.5 : ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT POST-SECONDAIRE*

<i>Instance</i>	2009 - 2010		2010 - 2011		<i>TOTAL</i>
	<i>Contribution de l'instance</i>	<i>Contribution fédérale</i>	<i>Contribution de l'instance</i>	<i>Contribution fédérale</i>	
Colombie-Britannique	593 500	593 500	593 500	593 500	2 374 000
Alberta	625 264	625 264	625 264	625 264	2 501 056
Saskatchewan	625 131	608 000	852 166	677 000	2 762 297
Manitoba	1 499 326	994 896	1 654 613	1 005 892	5 154 727
Ontario	2 319 375	2 319 375	2 319 375	2 319 375	9 277 500
Québec	267 810	267 810	575 000	575 000	1 685 620
Nouveau-Brunswick	578 632	300 914	329 359	300 914	1 509 819
Nouvelle-Écosse	0	0	0	0	0
Île-du-Prince-Édouard	31 500	58 500	36 000	54 000	180 000
Terre-Neuve-et-Labrador	61 455	113 445	70 628	118 372	363 900
Nunavut	0	0	0	0	0
Territoires du Nord-Ouest	0	0	0	0	0
Yukon	5 025	3 000	3 620	2 080	13 725
Total	6 607 018	5 884 704	7 059 525	6 271 397	25 822 644

*Portrait partiel des sommes investies en enseignement de la langue seconde, puisque certaines instances investissent davantage que ce qui est présenté ici.

TABLEAU 14

FONDS AFFECTÉS AU DOMAINE DES RÉSULTATS 2.6 : APPUI AU PERSONNEL ÉDUCATIF ET À LA RECHERCHE*

<i>Instance</i>	2009 - 2010		2010 - 2011		<i>TOTAL</i>
	<i>Contribution de l'instance</i>	<i>Contribution fédérale</i>	<i>Contribution de l'instance</i>	<i>Contribution fédérale</i>	
Colombie-Britannique	735 279	735 279	776 529	776 529	3 023 616
Alberta	1 134 908	1 134 908	1 134 908	1 134 908	4 539 632
Saskatchewan	1 119 580	836 526	1 327 378	763 526	4 047 010
Manitoba	1 931 107	988 154	1 948 992	1 153 804	6 022 057
Ontario	5 973 193	6 895 000	6 711 443	6 248 432	25 828 068
Québec	1 351 250	1 351 250	1 870 457	1 870 457	6 443 414
Nouveau-Brunswick	1 947 281	1 765 704	2 064 205	1 855 704	7 632 894
Nouvelle-Écosse	234 000	234 000	234 000	234 000	936 000
Île-du-Prince-Édouard	103 425	192 075	117 200	175 800	588 500
Terre-Neuve-et-Labrador	69 560	118 440	89 700	140 300	418 000
Nunavut	6 000	16 087	6 000	16 087	44 174
Territoires du Nord-Ouest	225 115	150 000	226 264	150 000	751 379
Yukon	142 785	54 901	105 555	54 901	358 142
Total	14 973 483	14 472 324	16 612 631	14 574 448	60 632 886

*Portrait partiel des sommes investies en enseignement de la langue seconde, puisque certaines instances investissent davantage que ce qui est présenté ici.

ANNEXE C

Tableau 15 : Contributions totales

TABLEAU 15

CONTRIBUTIONS TOTALES*

Domaine de résultats	2009 - 2010		2010 - 2011		TOTAL pour les instances sur 2 ans	TOTAL pour le gouvernement fédéral sur 2 ans	Grand total par domaine de résultats
	Contribution par les instances	Contribution fédérale	Contribution par les instances	Contribution fédérale			
1.1	38 579 264	31 855 102	37 751 631	29 630 339	76 330 895	61 485 441	137 816 336
1.2	100 149 602	55 018 273	101 693 860	50 574 985	201 843 462	105 593 258	307 436 720
1.3	13 558 176	6 108 987	15 725 208	6 692 373	29 283 384	12 801 360	42 084 744
1.4	35 472 405	8 536 692	35 403 365	9 748 582	70 875 770	18 285 274	89 161 044
1.5	28 129 357	23 382 085	24 607 811	22 944 659	52 737 168	46 326 744	99 063 912
1.6	17 624 589	14 886 159	18 681 351	16 040 939	36 305 940	30 927 098	67 233 038
2.1	18 453 120	10 046 615	17 739 160	10 156 019	36 192 280	20 202 634	56 394 914
2.2	103 620 379	46 560 597	113 830 625	48 855 850	217 451 004	95 416 447	312 867 451
2.3	8 428 528	5 613 390	7 683 677	5 812 783	16 112 205	11 426 173	27 538 378
2.4	8 760 265	8 195 233	8 577 785	8 200 645	17 338 050	16 395 878	33 733 928
2.5	6 607 018	5 884 704	7 059 525	6 271 397	13 666 543	12 156 101	25 822 644
2.6	14 973 483	14 472 324	16 612 631	14 574 448	31 586 114	29 046 772	60 632 886

		Grand total, instances, 2 ans	799 722 815		
		Grand total, gouvernement fédéral, 2 ans		460 063 180	

Total général				1 259 785 995
----------------------	--	--	--	----------------------

*Portrait partiel des sommes investies, car certaines instances investissent plus que ce qui est indiqué ici.

